

## Centre Dramatique National (CDN) - Restructuration et extension des locaux - Approbation de l'avant-projet sommaire et demandes de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Après avoir accepté en 1991 de réaliser des travaux de remise en état du hall d'entrée du Nouveau Théâtre de Besançon, le Conseil Municipal, par délibération du 28 septembre 1992, donnait un avis favorable au dossier de restructuration des installations scéniques de cet établissement.

Cette opération était la première étape d'un projet d'ensemble de remise en état et de réorganisation globale du bâtiment.

Il faut rappeler en effet que le Centre Dramatique National de Franche-Comté, installé depuis 1976 dans l'ancienne salle des fêtes du Casino de la Mouillère, ne dispose pas actuellement d'un outil de travail totalement adapté à ses missions (création / formation / accueil).

Ce bâtiment ne comporte pas en effet de lieu de répétition indépendant, de locaux techniques pour décors et accessoires ; l'atelier de la couturière est relégué sous les combles, au-dessus des loges ; quant aux bureaux administratifs, ils sont dispersés dans l'ensemble du bâtiment, ce qui engendre de réels problèmes de communication et de fonctionnement.

De plus, la salle de spectacles comporte une jauge insuffisante pour permettre au CDN de répondre aux exigences du Ministère de la Culture et de la Francophonie, en matière budgétaire : le centre doit couvrir 20 % au moins de ses dépenses avec ses ressources propres ; le nombre de places assises n'est que de 211.

Aussi, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a-t-il insisté pour que soit étudiée sérieusement l'hypothèse d'une extension des possibilités d'accueil de cette salle de spectacles et que soient données au CDN de Franche-Comté (direction : René LOYON) des conditions d'action favorables et en tout cas analogues à celles dont disposent les autres CDN.

L'étude du projet a été confiée à M. TARAVELLA, Architecte DPLG.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec la participation de représentants du Ministère de la Culture et de la Francophonie (Direction du Théâtre et des Spectacles et Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région de Franche-Comté, ainsi qu'avec l'architecte, l'équipe du CDN et les services municipaux (culturel et techniques).

Les réflexions menées ont permis de définir le programme des travaux à entreprendre.

Il est le suivant :

- \* salle : jauge portée à 350 places minimum
- \* hall d'accueil - foyer bar ) adaptation du hall d'accueil - foyer bar -
- \* sanitaires ) vestiaires à la jauge spectateurs de la salle
- \* stockage décors : 90 m<sup>2</sup> en liaison directe avec la scène
- \* administration : création de 7 bureaux (150 m<sup>2</sup>)
- \* loges : 12
- \* annexes techniques : 95 m<sup>2</sup>.

Les divers intervenants ont exprimé leur adhésion totale à ce programme, et leur volonté de participer à son financement.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 7 500 000 F HT et le plan de financement pourrait être le suivant :

- participation de l'État : 50 % du montant HT des travaux
- le solde serait alors divisé à parts égales entre la Région et la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'APS et autoriser la poursuite des études d'avant-projet détaillé sous réserve de l'accord des partenaires (État, Région) sur ce projet,

- solliciter l'aide financière de l'État et de la Région, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits inscrits aux budgets 1993 et suivants, chapitre 903-64 / 232 - 00509 (scc 33000).

**M. LE MAIRE** : Ce projet, vous le connaissez peut-être un peu mieux, vous voyez qu'on va surtout porter la jauge à 350 places et que c'est un projet maîtrise d'ouvrage Ville mais financé à 50 % par l'État et 25 % par la Région.

On vous demande aujourd'hui de voter également l'avant-projet, le programme et les différentes participations. Vous essaieriez de regarder de plus près le projet de M. TARAVELLA car il peut prêter à réflexion. Nous l'avons examiné en Commission Culturelle récemment. C'est une alliance entre l'architecture de l'ancien établissement que vous connaissez bien et une partie plus moderne qui se trouvera du côté de l'Hôtel Altéa.

Nous aurons l'occasion d'en reparler mais là aussi il faut avancer car ça presse également pour M. LOYON qui sera obligé d'interrompre sa saison pendant plus longtemps que le Théâtre, 9 à 10 mois.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.